

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 21007

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OBADIAH RAFAE

Date de naissance :

17-07-1977

Adresse :

Tél. 06-61-18-29-29

Total des frais engagés : 263 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

02/02/2011

Nom et prénom du malade :

SALYAH BENAOUDI

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

colopathie foelle

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/02/2024			150DH	 Dr. Housseine CHERATI Médecin Généraliste Ziad Imm. 1493 Tél: +212 62012356

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Nisrine CHERAITI

Médecin Généraliste

Spécialiste en Echographie Générale

Diplômée de la Faculté de Médecine Rabat



الدكتورة نسرين الشريطي

الطب العام

اختصاصية في الفحص بالصدى العام

خريجة كلية الطب بباريس

Témara, le :

02/02/2011

تمارا، ٢٠١١

SACURI

JAWAD.

Dr. Nisrine CHERAITI
Médecine Générale
Av. Tarik Ibn Ziad Imm. 1493
Zemre étaage 2ème étage
GSM : 06 12 01 23 56
05 37 60 33 55

1 - Vegecorb gel, 75,-

2 - gel x 3, 15,-
Phoenix Ag. gel, 15,-

3 - Mettelosop gel, 15,-

4 - Adaptoe gel plan, 10,-

شارع طارق ابن زياد عمارة 1493، الطابق الثاني في المغرب العربي المسبح 2، تمارا

Av. Tarik Ibn Ziad Imm. 1493, 2ème étage - Cité Maghreb Al Arabi Massira 2 - Témara

GSM : 06 12 01 23 56 - المحمول : 05 37 60 33 53 - الهاتف : Tél :

26355

Affchen 1, 10,-

COMPOSITION INTÉGRALE EN MG/GÉLULE:

Charbon végétal poudre

Poudre de Fenouil

Gélule d'origine bovine Halal.

Poids total de la gélule : 300 mg

L 0825
P: 07/26
PVC: 75.00 DH

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Allergie connue à l'un des composants
- Respecter les doses journalières recommandées
- Tenir hors de la portée des enfants
- Conserver sous emballage fermé dans un endroit frais et sec.

Complément alimentaire, ceci n'est pas un médicament

**Charbon végétal
Fenouil**

Vege carb

- Favorise l'élimination des gaz
- Régule le transit intestinal



DIAPHORA
PHARMA

30
GÉLULES

POIDS NET:
11,3 g

Phoenix MAGNESIUM



375 mg

1 Gélule par jour



Magnésium-Vitamine B6

Contribue au fonctionnement normal du système nerveux
& à la réduction de la fatigue

 **DIAPHORA**
PHARMA

30 GÉLULES

POIDS NET: 24 g

COMPOSITION INTÉGRALE EN MG/GÉLULE:

Magnésium oxyde

L 0780

P: 05/26

Vitamine B6

PVC: 89,00 DH

Antiagglomérant : Maltodextrine ; Stéarate de Magnésium ; Gélule d'origine bovine Halal.

Actifs	Teneur / gélule	% Ajr Total /gélule
Magnésium	375 mg	100%
Vitamine B6	1,4 mg	100%

Poids total de la gélule : 700 mg • Apports journaliers recommandés

AdiaFlor®

Flacons buvables



6 111259 970205

Lot : 02988

A consommer de
préférence avant le : 01/2026

PPC : 119,50 DH

COMPOSITION : Bouchon doseur : maltodextrines,
mélange de ferments lactiques (Lactobacillus
Acidophilus La-14 SD5212, Bifidobacterium Infantis ATCC
15697D, Streptococcus Thermophilus St-21 SD5207),
Agent de charge : amidon de maïs, Anti-agglomérant :
dioxyde de silicium, Stéarate de magnésium; Vitamine B6
(chlorhydrate de pyridoxine), Vitamine B2 (riboflavine),
Vitamine B1 (chlorhydrate de thiamine), Vitamine B12
(cyanocobalamine), Flacon : eau déminéralisée,
fructose, fructo-oligosaccharides (FOS), acidifiant : acide
malique, arôme naturel, conservateur : sorbate de
potassium.

Fabriqué par PromoPharma s.p.a., via Biagio Santolino,
15647892- Acquaviva-Rep. SanMarino

Importé et distribué au Maroc par MEDIPRO Pharma.
Borj El yacout, Bd Rahal El Meskini. 20120. Casablanca.

Autorisation ministère de la santé n° :
DA 20201910613DMP/20UCA/v1

